



Médiateurs à l'école : « Un métier qui doit s'inscrire dans la durée »

Dans une tribune au « Monde », Xavier Rochefort, président du réseau France Médiation, souligne la baisse des violences grâce aux programmes développés dans 285 établissements scolaires et plaide pour la généralisation de ces programmes dans tous les sites scolaires. Tribune. Mi-juin, le gouvernement a présenté son plan de prévention et de lutte contre les violences entre jeunes. En mettant l'accent sur la médiation en milieu scolaire, l'exécutif confirme le rôle déterminant de cette dernière dans la résolution des conflits et l'apprentissage de la citoyenneté. Profitons de cette dynamique pour en faire un dispositif central dans tous les établissements scolaires.

Attendue depuis plusieurs mois, cette annonce ne peut être accueillie que positivement dans un contexte de hausse des affrontements entre jeunes, dont certains ont tragiquement endeuillé notre pays au cours des derniers mois.

Ce plan de prévention des violences en milieu scolaire est d'autant plus important qu'il concerne toutes les formes de violences et notamment celles entre écoliers et collégiens, comme le harcèlement dont les conséquences sur le bien-être psychologique et social des élèves peuvent être considérables (décrochage scolaire, absentéisme...).

Articulé autour de trois volets – prévention, renseignement, suivi judiciaire –, le plan du gouvernement propose un ensemble d'actions concrètes et ambitieuses, parmi lesquelles la création de plusieurs centaines de postes de médiateurs sociaux d'ici la fin de l'année 2021. Parallèlement, il encourage spécifiquement le déploiement des médiateurs en milieu scolaire, en rappelant l'efficacité de leur travail.

Réduction des violences

Car, oui, la médiation entre jeunes et entre jeunes et adultes fait quotidiennement ses preuves en milieu scolaire. Et ce depuis dix ans maintenant, depuis qu'un changement de perspectives décisif s'est opéré sous l'impulsion des Etats généraux de la sécurité à l'école en avril 2010 et du rapport du professeur Eric Debarbieux publié en 2011, qui ont mis en lumière l'importance et le besoin de médiation à l'école.

Depuis dix ans, en partenariat avec le ministère de la ville et l'éducation nationale, le réseau France Médiation déploie ce projet de médiation autour de trois axes : prévenir et gérer les violences, les conflits, les incivilités et le harcèlement ; prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ; développer les comportements citoyens et promouvoir une culture du dialogue et de la tolérance.

Le taux de harcèlement ressenti dans les établissements ayant bénéficié d'un médiateur est réduit de 11 %

Les résultats produits par la médiation à l'école sont confirmés par de nombreuses études. Les travaux du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques [Sciences Po] ont ainsi montré l'efficacité de la médiation sociale en milieu scolaire sur la réduction des violences : le taux de harcèlement ressenti dans les établissements ayant bénéficié d'un médiateur est réduit de 11 %. Le programme est particulièrement bénéfique pour les élèves les plus exposés à la violence : la probabilité de se sentir harcelé diminue de 46 % chez les garçons de 6 e et de 26 % chez les filles de 5 e

Des effets intéressants sont également visibles sur le bien-être des élèves. Par exemple, la proportion de garçons de 6 e déclarant avoir déjà séché les cours est 30 % plus faible, les élèves déclarent aussi une moindre tolérance face aux différentes formes de violence et une plus grande facilité à venir en aide à leurs pairs victimes de ces mêmes actes. Les familles expriment aussi une nette amélioration des relations avec les établissements scolaires (hausse de 13 % des parents ayant discuté plusieurs fois avec un enseignant).

« Ne nous l'enlevez pas ! »

Aujourd'hui, ce dispositif est présent dans 161 sites scolaires dans toute la France, soit 285 établissements scolaires (collèges et écoles élémentaires de rattachement), y compris les territoires ultramarins. Et son efficacité est reconnue par tous. Les chefs d'établissement ayant participé au projet sont unanimes : ils ne peuvent plus se passer des médiateurs, qui font désormais partie intégrante de leur projet d'établissement. « Ne nous l'enlevez pas ! », nous réclament-ils systématiquement.

La médiation sociale est utile et le prouve chaque jour sur le terrain. Non seulement elle permet de réduire la violence chez les jeunes – à l'école mais aussi en dehors de l'école, jusque dans les familles où les parents constatent l'évolution positive du comportement des enfants –, mais elle participe également à développer des





comportements citoyens qui se prolongeront à l'âge adulte. La médiation libère la parole et favorise la confiance. Elle s'inscrit dans le présent, mais aussi dans le temps long.

Mais pour être efficace pleinement et partout, la médiation sociale a besoin d'un véritable modèle de financement. Elle ne doit pas s'arrêter au terme des conventions adultes-relais, qui sont aujourd'hui la forme de contrat qui porte la mission des médiateurs. Sans une vraie reconnaissance métier, sans réelle professionnalisation permettant d'inscrire le médiateur dans la durée, nous nous privons de l'un des outils les plus efficaces pour prévenir et lutter contre les violences entre jeunes.

La médiation à l'école ne peut plus être une expérimentation ou une option. Elle est devenue indispensable et elle doit être étendue dans tous les sites scolaires de France. Donnons-nous les moyens de cette ambition vitale : protéger nos enfants et en faire des citoyens à part entière.

Xavier Rochefort (président de France Médiation)

